

Migrations résidentielles entre zones

Aire d'attraction des villes - Lyon



Les migrations résidentielles entre l'aire d'attraction des villes de Lyon et les autres aires

Rappel des définitions

Les Aires d'attraction des villes (AAV) se définissent comme étant l'étendue d'influence d'une agglomération.

Cette influence porte sur les communes environnantes. Une aire est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un pôle de population et d'emploi, et d'une couronne qui regroupe les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.

La commune la plus peuplée du pôle est appelée commune-centre. On parle donc de l'aire d'attraction des villes de Lyon par exemple.

principalement à partir de critères de densité et de population totale, suivant une méthodologie cohérente avec celle de la grille communale de densité. Un seuil d'emplois est ajouté de façon à éviter que des communes essentiellement résidentielles, comportant d'emplois, peu soient considérées comme des pôles. Si un pôle envoie au

moins 15 % de ses actifs

travailler dans un autre

pôle de même niveau, les

deux pôles sont associés et

forment ensemble le cœur

d'une aire d'attraction.

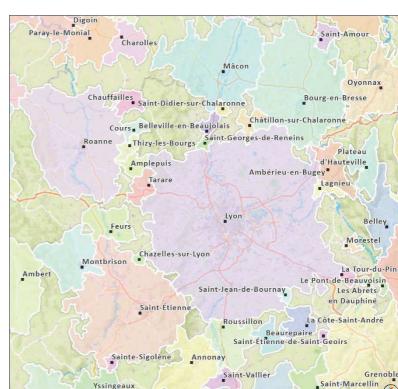
Les pôles sont déterminés

Les communes qui envoient au moins 15 % de leurs actifs travailler dans le pôle constituent la couronne de l'aire d'attraction du pôle.

La définition des plus grandes aires d'attraction des villes est cohérente avec celle des « cities » et « aires urbaines fonctionnelles » utilisées par Eurostat et l'OCDE pour analyser le fonctionnement des villes. Le zonage en aires d'attraction des villes facilite ainsi les comparaisons internationales et permet de visualiser l'influence en France des grandes villes étrangères.

Les informations sont issues de la source Insee-RP 2018.

Aires d'attraction des villes





Cette étude complète le regard porté sur la structure des migrations résidentielles de l'AAV de Lyon

(Juin 2022, 10 p.)

Yssingeaux

Les nouveaux arrivants dans l'AAV de Lyon viennent des autres grandes AAV

Le recensement permet de regarder où habitaient les personnes un an auparavant. L'essentiel des personnes sont restées dans l'aire d'attraction des villes de Lyon.

Plus de 10 000 Parisiens sont venus s'installer dans l'AAV. Les deux tiers sont des cadres et des professions intermédiaires.

En deuxième position, arrive l'AAV de Chazelles-sur-Lyon, statistique issue d'un « effet de bord ». En effet cette AAV est constituée de deux communes qui sont bordées par l'AAV de Lyon. Il suffit donc d'un déménagement de courte distance pour arriver dans l'AAV de Lyon. 5 413 personnes ont statistiquement migré vers la zone de Lyon. Ce sont plutôt des ouvriers ou des retraités.

L'AAV de Lyon est attractive pour les Grenoblois ou les Stéphanois. Plus de 3 000 personnes ont déménagé à chaque fois, avec plutôt des cadres et des professions intermédiaires qui viennent de Grenoble, et des professions intermédiaires avec des employés pour ceux qui viennent de Saint-Etienne.

Marseille est représentée avec 1900 migrants. Et comme pour toutes les grandes villes ce sont des cadres et des professions intermédiaires qui arrivent. Lille, Genève et Toulouse confirment la règle (autour de 1000 flux). Annecy aurait aussi ces mêmes caractéristiques (1200 flux).

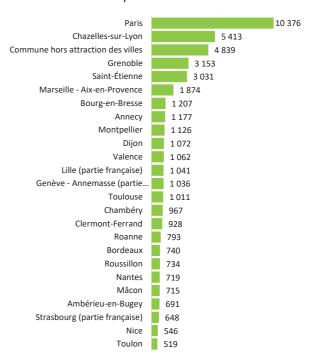
Les villes régionales, dont plus de 1 000 personnes ont déménagé, ont plutôt des migrants composés de cadres (ou des professions intermédiaires) d'une part et d'employés (Bourg-en-Bresse, Montpellier, Dijon ou Valence) d'autre part.

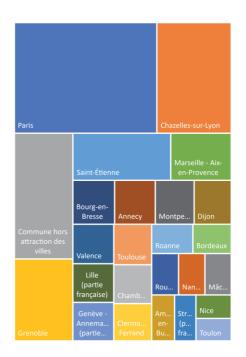
Dans la tranche des 500 à 1 000 personnes qui partent de leur AAV pour l'AAV de Lyon, on retrouve Chambéry, Clermont-Ferrand, Roanne, Bordeaux, Roussillon, Nantes, Mâcon, Ambérieu-en-Bugey, Strasbourg, Nice et Toulon. A chaque fois, si l'origine est hors région Aura, alors il s'agit de cadres et de professions intermédiaires. Si au contraire ce sont des origines régionales, alors ce sont des professions intermédiaires avec des employés.

Enfin les communes qui ne sont pas dans une AAV et dont les personnes déménagent pour l'AAV de Lyon représentent tout de même la moitié du poids de Paris, soit 5 400 personnes.

Origine des personnes venues s'installer dans l'AAV de Lyon

personnes





Quand un habitant quitte l'AAV de Lyon c'est pour une AAV ayant un grand bassin d'emploi

La première destination est la région parisienne, mais la balance migratoire reste à l'avantage de Lyon. Pour cinq Parisiens arrivant, seuls quatre Lyonnais partent pour Paris.

L'AAV de Chazelles-sur-Lyon, de part sa configuration géographique réduite (dont la banlieue et le bassin de vie sont inclus dans l'AAV de Lyon), est statistiquement en deuxième position des destinations.

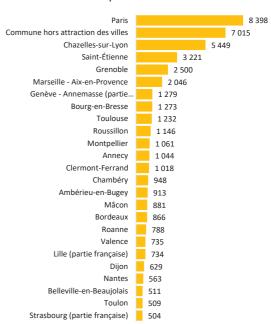
Hormis cet effet statistique, les destinations préférées des habitants anciennement de Lyon sont les grandes AAV nationales et régionales, comme Saint-Etienne, Grenoble, Marseille, Genève, Toulouse... A chaque fois ce sont les cadres et les professions intermédiaires qui changent de zone de vie. Saint-Etienne fait seule exception à la règle. La destination stéphanoise concerne davantage les professions intermédiaires et les employés, voire les retraités.

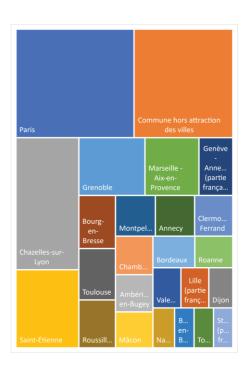
Le rôle des AAV de second niveau est essentiel dans le fonctionnement de l'AAV de Lyon. Certaines personnes déménagent pour aller trouver un cadre de vie surement plus agréable mais proche de Lyon, et pouvant bénéficier d'un lien TER. Ainsi Bourg-en-Bresse attire les Lyonnais, ainsi que Roussillon, Annecy ou Clermont-Ferrand. Dans une proportion moins importante, on trouve un groupe constitué de Chambéry, Ambérieu-en-Bugey, Mâcon, Roanne, Valence, Dijon ou Belleville-endestination Beauiolais. Chaque principalement composée d'habitants dont est dans les professions intermédiaires, avec plus ou moins de cadres ou d'employés.

Il est intéressant de noter qu'il y a plus de personnes qui partent de l'AAV de Lyon pour aller dans des communes sans AAV que l'inverse (respectivement 7000 qui partent pour 4800 personnes qui arrivent). On peut supposer qu'elles s'installent hors AAV tout en bénéficiant d'une proximité à la ville et d'un cadre non urbain au quotidien.

Personnes anciennement de l'AAV de Lyon : lieu de la nouvelle installation

personnes





La CTM de Lyon, au sein de la métropole, attirent moins et diffuse beaucoup

Dans l'AAV, les principaux déménagements se font au sein de la métropole de Lyon, puis entre les autres zones de l'AAV et la métropole de Lyon.

Bien évidemment dans la métropole de Lyon, les plus gros mouvements sont orientés vers Lyon ou au départ de Lyon. 15 000 personnes sont parties de Lyon vers le reste de la métropole, pour 10 000 qui font le mouvement inverse.

Les autres flux internes entre CTM (Conférence territoriale des maires) sont surtout des bascules de proximité.

6800 anciens Villeurbannais se sont repositionnés dans les autres CTM, et à l'inverse 6 000 Grand Lyonnais déménagent pour choisir Villeurbanne. Parmi ces derniers 4 200 habitants partent de Lyon pour s'installer à Villeurbanne, alors qu'ils ne sont que 3 400 à faire le mouvement inverse

Les Villeurbannais qui partent choisissent principalement Lyon, puis la CTM Rhône Amont (1200 personnes) et dans une moindre mesure la CTM Porte des Alpes (600 personnes). Pour ceux qui arrivent à Villeurbanne, le point de départ reste au deux tiers Lyon, puis la CTM Rhône Amont (600 personnes) suivi de la CTM Porte des Alpes (300 personnes).

Un autre flux important au sein de la métropole de Lyon est celui entre les CTM Les Portes du Sud et Porte des Alpes (600 personnes). Le sens inverse est de l'ordre de 500 personnes.

La CTM Les Portes du Sud est également le point de départ pour s'installer dans la CTM Lônes et coteaux du Rhône pour 500 habitants, alors qu'ils ne sont que 350 habitants à faire la démarche inverse. A signaler que 300 personnes vont aussi s'installer dans la CTM Rhône Amont.

La CTM Porte des Alpes a une balance excédentaire avec la CTM Rhône Amont, 450 personnes en partent, pour 570 qui y arrivent.

Les flux entre la CTM Val d'Yzeron et la CTM Ouest Nord sont équilibrés autour de 350 personnes.

Les bassins de vie au sein de l'AAV de Lyon en faible interaction

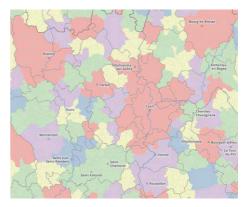
La mobilité résidentielle entre bassins de vie dans l'AAV de Lyon est marginale, à l'exception de la mobilité avec le bassin de vie de Lyon (qui compte 165 communes, donc bien plus grand que la métropole de Lyon).

Du côté de l'Isère, 600 personnes du bassin de vie de Villefontaine s'installent dans le bassin de vie de Bourgoin-Jallieu et 400 personnes font la migration inverse. 170 autres habitants de Villefontaine vont à Crémieu, autant vont à Heyrieux et seulement 100 choisissent Charvieu-Chavagneux.

Pour ce dernier bassin de vie, 300 personnes quittent Charvieu-Chavagneux pour Crémieu (160 dans l'autre sens) et 140 vont à Bourgoin-Jallieu (moins de 60 font le mouvement inverse).

Les flux du côté du Rhône ou de l'Ain sont très faibles entre bassins de vie.

Les bassins de vie 2012



De fortes migrations résidentielles entre le bassin de vie de Lyon et les autres bassins de vie de l'AAV

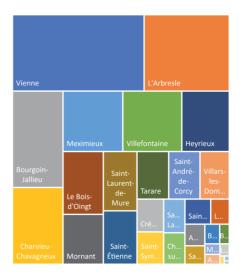
Les habitants du bassin de vie de Lyon qui s'installent dans un autre bassin de vie interne à l'AAV

Beaucoup de Grand Lyonnais déménagent pour un territoire proche (plus de 11 000 habitants). Le Viennois est très attractif, ainsi que le bassin de vie de Charvieu-Chavagneux. Mais l'interdépendance se porte aussi sur des pôles bien équipés et bien desservis en TER comme Meximieux, l'Arbresle ou Villefontaine.

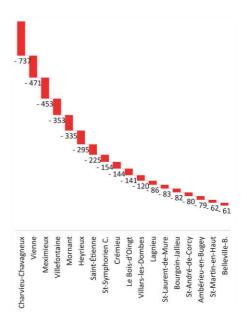


Les habitants du bassin de vie de Lyon venant d'un autre bassin de vie interne à l'AAV

Il y a beaucoup moins de personnes qui font le mouvement inverse, c'est à dire vers le bassin de vie de Lyon. Ils ne sont que 7 000 venant d'une proximité immédiate à s'installer dans le bassin de vie de Lyon. Toutefois, toujours au premier rang, des habitants du bassin de vie de Vienne sont attirés par Lyon, suivi par L'Arbresle, Bourgoin-Jallieu, Charvieu-Chavagneux et Meximieux.



Si l'on regarde la balance migratoire du bassin de vie de Lyon avec les autres bassins de vie, il est systématiquement déficitaire. Il y a donc un mouvement excentrique de choix résidentiel.



Les migrations résidentielles entre EPCI de l'AAV sont des migrations de courtes distances

Les migrations entre les EPCI (hors métropole de Lyon) sont peu nombreuses.

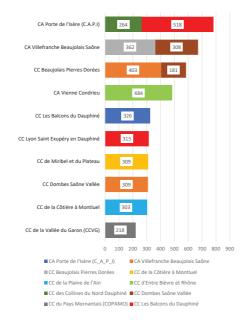
En se limitant aux flux de plus de 200 personnes par exemple, les habitants de la Capi déménagent plutôt pour s'installer dans la Communauté de communes des Collines du Nord Dauphiné ou la Communauté de communes Les Balcons du Dauphiné.

Les habitants de la Communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône déménagent pour la Communauté de communes Beaujolais Pierres Dorées ou la Communauté de communes Dombes Saône Vallée.

Pour la Communauté d'agglomération de Vienne Condrieu, la proximité avec la Communauté de communes d'Entre Bièvre et Rhône détermine le nouveau lieu d'implantation.

Les destinations mobilisant plus de 200 personnes au départ des EPCI de l'AAV de Lyon

(Nom de l'EPCI = départ ; couleur = EPCI d'arrivée donc actuelle)



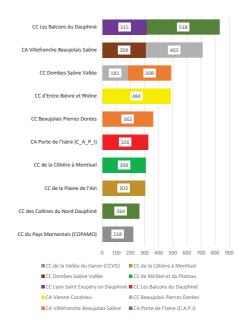
Les mêmes chiffres mais avec un regard inversé, c'est-à-dire se concentrant sur les lieux d'origine montre le même phénomène.

La Communauté de communes Les balcons du Dauphiné a accueilli des personnes qui préalablement étaient installées dans la Communauté de communes Lyon Saint Exupéry en Dauphiné et dans la Capi.

Le Communauté d'agglomération de Villefranche Beaujolais Saône a accueilli des personnes des Communautés de communes Dombes Saône Vallée et Beaujolais Pierres Dorées.

Les origines mobilisant plus de 200 personnes vers les EPCI de l'AAV de Lyon

(Nom de l'EPCI = implantation actuelle ; couleur = EPCI de départ)



Directeur de publication : **Damien Caudron**Référent : **Patrick Brun - p.brun@urbalyon.org**Ce rapport résulte d'un travail associant les métiers
et compétences de l'ensemble du personnel de l'Agence d'urbanisme



Tour Part-Dieu, 23e étage 129 rue Servient 69326 Lyon Cedex 3 Tél.: +33(0)481923300 www.urbalyon.org La réalisation de ce rapport a été permise par la mutualisation des moyens engagés par les membres de l'Agence d'urbanisme